



DEMANDE DE RÉSERVATION DE MATÉRIEL A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION

1. Toute demande doit être formulée par écrit au service Vie Associative et Sportive à l'adresse suivante : demandemateriel@ville-caluire.fr ou par courrier au 14 rue du Capitaine Ferber 69300 Caluire et Cuire
2. Toute demande de prêt de matériel doit être faite par écrit au **moins trois semaines avant** la manifestation
3. La période du 1^{er} avril au 30 septembre étant riche en manifestations et événements, les demandes devront être formulées par écrit au plus tard le **31 mars de l'année**
4. Les demandes doivent se limiter aux matériels strictement nécessaires pour la manifestation afin de ne pas pénaliser l'éventuel prêt de matériel à d'autres associations
5. En cas d'acceptation de votre demande, vous recevrez un courrier qui mentionnera :
 - le matériel prêté
 - les conditions de prêt : récupération par vos soins ou livraison (en fonction des effectifs disponible au Centre Technique Municipal)
 - la valorisation du matériel prêté : en effet, cette obligation comptable de la collectivité permet à tout un chacun d'avoir connaissance des coûts
6. Le matériel doit, bien entendu, être rendu propre et en l'état

COORDONNÉES DU DEMANDEUR	
Date de la demande :	
Nom de l'association :	Nom du Président :
Activité de l'association :	Adresse de l'association :
Date de la manifestation :	Nom de la personne à contacter :
Type de manifestation :	Téléphone :
Lieu de la manifestation :	Mail :

MATÉRIEL

(attention prêt de matériel selon les quantités disponibles)

TYPE DE MATÉRIELS SOUHAITÉS	QUANTITÉS SOUHAITÉES	QUANTITÉ PRÊTÉES

SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE
14 rue du Capitaine Ferber – 69300 Caluire et Cuire
demandemateriel@ville-caluire.fr
04 78 30 38 00